

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_115

Séance du mercredi 27 novembre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 25/11/2019

Présents : 17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept novembre l'assemblée

Votants: 17

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 17

JAFFARD,

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Michèle BUISSON

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul
VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER,
Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Marie LION

**Objet: MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DU MAZEL : REALISATION DES
OPERATIONS FONCIERES - DE_2019_115**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle au conseil municipal qu'en application de l'arrêté préfectoral N°2018-140-0003 du 28 août 2018, il convient d'acquérir les parcelles nécessaires à l'établissement du Périmètre de Protection Immédiate du captage du Mazel.

La Safer Occitanie a, conformément à la convention du 4 avril 2018, recueilli une promesse de vente avec les propriétaires concernés.

L'exposé qui suit reprend tous ces éléments avec pour objectif une délibération qui vaudra promesse d'achat.

Il rappelle que les montants proposés aux propriétaires correspondent à l'estimation des services fiscaux ou de la Safer Occitanie puis détaille les divers éléments du projet d'acquisition :

Acquisition des parcelles D1374 (17a 51ca), D1375 (129 m²), D1376 (16a 61ca) et D1377 (8a 91ca) soit 44a 32ca au total, appartenant à madame DURAND Annick et le prix principal de 377€. a été accepté dans la promesse de vente du 23/11/2018,

Acquisition de la source : la valeur vénale de la source a été estimée à 225 € par les services fiscaux et le prix a été accepté dans la promesse de vente, cette valeur correspond au débit d'étiage mesuré à l'exutoire du drain provenant de la parcelle D940.

Condition particulières :

le Périmètre de Protection Immédiate ne concerne qu'une partie de la parcelle D940 mais par accord entre les deux parties, l'intégralité de la parcelle est acquise pour avoir la maîtrise foncière de la zone sensible du Périmètre de Protection Rapprochée et pouvoir procéder par échange avec Mme VOURCH, autre propriétaire du Périmètre de Protection Immédiate.

L'acte authentique prendra la forme administrative.

Conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand un Maire authentifie un acte, la commune partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser M. Jean-Pierre ALLIER, premier adjoint, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à l'acquisition des parcelles D1374 (17a 51ca), D1375 (129 m²), D1376 (16a 61ca) et D1377 (8a 91ca) nécessaires à l'établissement de la protection du captage du Mazel.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2020
048-200057594-20191127-DE_2019_115-DE

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1 - S'ENGAGE à acquérir les parcelles D1374 (17a 51ca), D1375 (129 m²), D1376 (16a 61ca) et D1377 (8a 91ca) pour la protection immédiate du captage du Mazel, dans les conditions présentées dans l'exposé,
- 2 - S'ENGAGE à prendre à sa charge le coût d'élaboration des actes authentiques qui prendront la forme administrative,
- 3 - AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à cette opération,
- 4 - AUTORISE M. Jean-Pierre ALLIER, premier adjoint, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à cette opération,
- 5 - DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à la réalisation du projet à savoir l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Lozère,

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/01/2020 048-200057594-20191127-DE_2019_115-DE

Commune :
PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZE (116)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 421 P
Document vérifié et numéroté le 13/12/2018
APTGC Mende
Par Jérôme Darré
Technicien géomètre
Signé

MENDE
Cité Administrative
9, Rue des Carnes
B.P.142
48008 MENDE-Cédex.
Téléphone : 04.66.65.77.91

cdif.mende@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : D
Feuille(s) : 000 D 03
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 13/12/2018
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par FALCON (2)

Réf. : 11-9565

Le 24/10/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou sondage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires doivent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la matrice 6463.

A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. L'information n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan provisoire par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc. ...
(3) Préciser les noms et qualité de l'exploitant (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'associé approprié, etc. ...)

Modification selon les enonciations d'un acte à publier

